



COMMUNE D'HELFAUT

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2017

Début de la séance : 18h30

Présents :

Francis MARQUANT, Maire

Éric Rolin, Pascal Penet, Aymeric Ansel, Carole Butin, Isabelle D'Haillecourt, adjoints.

Pierre Delobel, Caroline Denuncq, Jean-Pierre Duchatel, Jacques Dupont, Hélène Fiolet, Jean Michel Gary, Brigitte Leblond, Sylvie Lemaire, Christophe Podevin, Aline Pohier, Philippe Sambourg, conseillers municipaux.

Absents excusés : Colette Blondel (pouvoir à E. Rolin), Daniel Ansel.

Secrétaire de séance : Aline Pohier

Adoption du Procès-verbal de la séance du 21 Septembre 2017 : Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les observations d'un élu. Il est proposé de laisser le Procès-Verbal en l'état. Adopté à l'unanimité moins 3 élus qui ne le signent pas.

Le Conseil Municipal décide l'inscription de trois questions supplémentaires portant sur une demande de subvention DETR pour des travaux d'accessibilité, une demande de subvention au CNDS pour la réalisation d'un terrain multisport, et sur le règlement intercommunal de publicité.

1) Décision du Maire prise en application de ses délégations :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la signature d'un contrat avec la société CAMON pour la mission de coordination santé protection et sécurité au travail pour la tranche ferme des travaux d'aménagement de la RD198.

2) Conseiller en économie d'énergie : adhésion au service :

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Energie Territorial, la CAPSO s'est inscrite dans une stratégie de rénovation du patrimoine public et de l'éclairage en partenariat avec le Conseil Régional et l'ADEME. La CAPSO a mis en place un service de Conseil en Energie Partagé, avec 3 objectifs : réalisation d'un bilan énergétique détaillé, assistance à la réalisation d'un plan pluriannuel de réduction des consommations énergétiques, et réalisation d'actions de premier niveau adaptée au contexte communal (optimisation des contrats, audit...). Le coût pour la commune serait de 572€ la première année, 724€ la deuxième, et 810€ la troisième. L'idée étant d'axer prioritairement des efforts sur la maison des associations, puis sur la salle des sports. Monsieur le Maire propose d'adhérer au service de conseil en économie partagé.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 18 pour.

3) Taxe d'aménagement communautaire :

La compétence concernant la part locale de la taxe d'aménagement appartient aux communes, qui peuvent déléguer cette compétence à l'intercommunalité. La CAPSO propose de prendre en charge cette compétence pour les nouvelles communes membres, sous le même principe que ce qui était pratiqué avec la CASO à savoir, une taxe d'aménagement à 3% avec reversement aux communes à hauteur de 28% au prorata de la population.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 18 pour.

4) Travaux de la rue de Blendecques – Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre :

La mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la rue de Blendecques RD 198 a été signée en 2007. Depuis, le projet a connu de nombreuses évolutions. Des opérations supplémentaires ont été demandées au cabinet Ingéo notamment pour tenir compte des évolutions de la réglementation (reprise du pluvial par l'intercommunalité par exemple) et du périmètre des travaux (rue du Camp). Ainsi, il est proposé au conseil municipal de souscrire un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre à hauteur de 1 000€ HT.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 18 pour.

5) CASO / CAPSO – rapport de la chambre régionale des comptes :

La chambre régionale des comptes a envoyé un rapport sur la gestion financière de l'intercommunalité entre 2011 et 2017. Le rapport est présenté au conseil et soumis à débat.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport de la chambre régionale des comptes sur la gestion de l'intercommunalité.

6) CAPSO : exploitation des services délégués :

Conformément aux l'articles D2224-1 à D2224-5 du CGCT modifié, les rapports annuels de délégations de services publics de l'intercommunalité sont présentés aux conseils municipaux des communes membres. La commune est concernée par les rapports sur l'eau potable, l'assainissement et les déchets.

Le Conseil Municipal prend acte des rapports sur l'exploitation des services publics délégués.

7) Cession de terrain : échange :

Avec le bornage du lotissement des Garennes, le géomètre a constaté qu'une partie de l'emprise de la voie de desserte du dernier terrain, après le bassin de rétention, appartenait à Monsieur et Madame Laurent, ceux-ci occupant quant à eux une partie de terrain communal, de part et d'autre de leur habitation.

Afin d'effectuer le bornage, un accord d'échange de terrain a été signé entre les parties. Il convient de régulariser cette situation d'échange de terrain par un acte administratif, en autorisant Monsieur le Maire à signer les documents à cet effet, la commune prenant à charge les frais (actes, bornage...).

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 18 pour.

8) CAPSO : schéma de mutualisation - avis :

La CAPSO a adopté un schéma de mutualisation. Conformément à l'article L5211-39-1 du CGCT, le schéma est transmis aux communes membres pour avis. Le projet de schéma est présenté au conseil municipal. Celui-ci reprend les formes de mutualisation déjà existantes : visites médicales, instruction des autorisations droit du sol, assistance technique à maîtrise d'ouvrage... Des perspectives de mutualisations supplémentaires sont également étudiées : marché d'achat groupé en fournitures de bureau, fournitures d'entretien, services communs, contrôles périodiques... Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable au projet de schéma de mutualisation de la CAPSO.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 18 pour.

9) CAPSO : rapport d'évaluation des charges transférées : avis :

Monsieur le Maire présente le rapport d'évaluation des charges transférées à la CAPSO. Sont repris notamment le transfert du Relais d'Assistantes Maternelles, des crèches, de l'action sociale, transports scolaires... Il propose d'émettre un avis favorable sur ce rapport.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 18 pour.

10) CCAS de Wizernes : convention pour la Protection Maternelle et Infantile :

Le CCAS de Wizernes organise chaque année, en collaboration avec le service de Protection Maternelle et Infantile du Conseil Départemental du Pas de Calais, le Noël de la Consultation d'enfants. A cette occasion, le CCAS offre des livres, friandises et bons d'achats habillement. Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer une convention avec le CCAS de Wizernes pour lui rembourser la dépense qu'il engage pour les familles helfalloises.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 18 pour.

11) Travaux rue de Blendecques : convention avec Orange :

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer une convention avec Orange pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distributions d'électricité rue de Blendecques à Helfaut.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 18 pour.

12) Demande de DETR pour les travaux de mise en accessibilité :

Suite à la réalisation de l'agenda d'accessibilité programmée (ADAP), de nombreux travaux sont nécessaires pour la mise en conformité des bâtiments communaux. Notamment, de nombreuses portes sont à changer car elles ne respectent pas la réglementation. Ainsi, la mise en conformité des ouvertures des bâtiments communaux est évaluée à 40 674.89€ HT. Deux salles de classe sont également concernées par la mise en accessibilité car l'état de

dégradation avancé empêche l'accès aux personnes et élèves à mobilité réduite. La remise en état de ces deux classes est estimée à 22 216.12€. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour la réalisation de ces travaux, dont l'estimation est de 62 891.01€ HT.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 18 pour.

13) Demande de subvention héritage 2024 auprès du CNDS :

La municipalité étudie la faisabilité de réalisation d'un terrain multi sport afin de favoriser la pratique sportive à la fois des riverains, des clubs sportifs locaux et dans le cadre des activités périscolaires. Monsieur le Maire demande l'autorisation de solliciter le Centre National de Développement du Sport pour un accompagnement financier en vue de réaliser un terrain multisport.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 18 pour.

14) Règlement Local de Publicité Intercommunal :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Règlement Local de Publicité Intercommunal arrêté par la CAPSO. Il propose d'émettre un avis favorable à ce règlement.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 18 pour.

DIVERS :

- La commune a obtenu le renouvellement de deux contrats CUI. Il ne sera donc pas nécessaire de recourir aux emplois votés lors du précédent conseil municipal.
- Comme évoqué lors de la précédente réunion du Conseil Municipal, la commune va souscrire un emprunt pour financer les travaux d'aménagement de la RD 198. Après consultation des offres, Monsieur le maire propose au conseil de souscrire un emprunt auprès de la Caisse d'Épargne, à hauteur de 250 000€, sur 19 ans au taux de 1.81%.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 18 pour.

- Les travaux du lotissement des Garennes sont bientôt terminés. Un candélabre supplémentaire va être installé pour permettre d'éclairer la dernière maison. Également, un caniveau grille a été installé à l'entrée de la carrière afin de favoriser l'écoulement des eaux de ruissellement.
- Monsieur le Maire présente le projet de PLUI de la CAPSO. Concernant la commune d'Helfaut, les futures zones à urbaniser se situent rue du Mont Hulin, rue de l'Argillère et rue des Hauts d'Helfaut. Le Conseil Municipal émet un avis favorable aux orientations du PLUI.

INFORMATIONS :

Levée de séance à 19h35.

Le Maire, Francis Marquant.

La secrétaire, Aline Pohier